

**PROCÈS-VERBAL**  
**DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-MALO**  
**2023-2024**



Séance ordinaire tenue le 27 septembre 2023  
À 18h45 au local 140 (Salon du personnel)

**MEMBRES PRÉSENTS ET ABSENTS**

<b>GROUPE REPRÉSENTÉ</b>	<b>NOMS</b>	<b>Personne s absentes</b>
Parent	Odile Côté-Rousseau	
Parent	Christine Gagné	
Parent	Valentine Meloni	X
Parent	Mariann St-Hilaire	
Parent		
Personnel enseignant	Laura Parent	
Personnel enseignant	Nathalie Champagne	
Personnel professionnel	Audrey Girard	
Personnel de soutien	Jérémy Savard	
Service de garde	Véronique Cauchon-Lacasse Guylaine Côté	
Représentant de la communauté	François Leblond	X
Représentant de la communauté		
Direction d'école	Yann Auclair	
Aide à la direction	Audrey Noël	

N° résolution

**1 Mot de bienvenue**

Yann Auclair souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à la rencontre.

Les membres du conseil d'établissement prennent un moment pour se présenter.

Yann Auclair annonce la démission d'Anthony Gagné-Gagnon de son poste de membre parent la semaine dernière. Étant donné l'absence de substitut, une nouvelle assemblée générale devra être tenue afin d'élire un nouveau membre parent ainsi qu'un substitut.

L'élection du représentant au comité de parents se fera au cours de la présente séance.

043-CE  
23/24-1

**2 Lecture et adoption de l'ordre du jour (Adoption) **

Yann Auclair effectue la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des points à rajouter.

Yann Auclair demande l'ajout du point 15.1 " *Tournage du film* ".

Christine Gagné demande l'ajout du point 8.2 " *Suivi au budget 2022-2023*".

Laura Parent demande l'ajout du point 15.2 " *Éducation à la sexualité*".


Yann Auclair demande l'ajout du point 15.3 " *Page Facebook et vidéo*".

Mariann St-Hilaire propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout des points 15.1, 8.2, 15.2 et 15.3. Proposition adoptée à l'unanimité.

**3 Questions du public**

Il n'y a pas de public.

043-CE  
23/24-2

**4 Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière rencontre du 7 juin 2023 (Adoption) **

Odile Côté-Rousseau propose l'adoption du procès-verbal sans modification. Proposition adoptée à l'unanimité.

## 5 Suivi aux procès-verbaux des réunions

Odile Côté-Rousseau souhaite effectuer un suivi au point 5 “*Suivi au procès-verbal de la réunion du 3 mai 2022*” concernant l’achat des dossards pour l’identification des bénévoles. Elle félicite le comité (Christine Gagné et Isabelle Mahar) pour l’achat des dossards et pour leur implication dans ce dossier. Elle mentionne que les dossards ont déjà été utilisés par les bénévoles lors de la kermesse en début d’année.

043-CE  
23/24-3

## 6 Procédures d’élection aux postes de président ou présidente, de secrétaire, de trésorier ou de trésorière et d’une personne représentante au comité de parents (adoption)

Yann Auclair présente les différents postes et leurs rôles respectifs.

Christine Gagné propose Odile Côté-Rousseau au poste de présidente. Proposition adoptée à l’unanimité.

Mariann St-Hilaire propose de siéger au comité de parents. Proposition adoptée à l’unanimité.

Odile Côté-Rousseau propose Christine Gagné au poste de trésorière. Proposition adoptée à l’unanimité.

Aucun membre du conseil d’établissement n’étant intéressé par le poste de secrétaire, Audrey Noël se propose pour ce rôle. Proposition adoptée à l’unanimité.

Christine Gagné propose le report du vote au rôle du vice-président pour la prochaine séance (nouveau membre parent élu). Proposition adoptée à l’unanimité.

043-CE  
23/24-4

## 7 Nomination des deux personnes représentantes de la communauté (adoption)

Yann Auclair propose la nomination de M. François Leblond, directeur de l’animation au Centre Durocher, en tant que représentant de la communauté. Proposition adoptée à l’unanimité.

Yann Auclair propose la nomination de Mme Marie-Christine Lafrance, directrice générale de l’organisme Motivaction Jeunesse, en tant que représentante de la communauté. Proposition adoptée à l’unanimité.

043-CE  
23/24-5

## 8 Présentation et révision des règles de régie interne du conseil d’établissement (adoption)

Odile Côté-Rousseau propose l’ajout du point 3.3.4: “Une confirmation de présence doit être envoyée par chaque membre lors de l’invitation à une séance du conseil d’établissement par courriel. Lors de l’absence d’un parent ou de non confirmation, le

membre parent substitut devra être invité pour cette rencontre par le président du conseil d'établissement."

Mariann St-Hilaire propose l'ajout du point 3.3.5 : "Dans le cas d'une absence non motivée d'un membre parent, la présidente appelle ce membre afin de valider son intérêt à poursuivre son rôle au sein du conseil d'établissement. Lors d'une deuxième absence non motivée consécutive de ce membre, il sera destitué de son poste."

Yann Auclair propose une modification au point 2.1: La phrase "*Dans le cas d'une séance ordinaire, le projet d'ordre du jour et les documents pertinents sont transmis aux membres au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de la séance.*" pourrait être remplacée par "*Dans le cas d'une séance ordinaire, le projet d'ordre du jour et les documents pertinents sont transmis par courriel aux membres au moins cinq (5) jours ouvrables avant la tenue de la séance.*"

Laura Parent propose l'adoption du document des règles de régie interne avec les trois modifications proposées. Proposition adoptée à l'unanimité.

## **9 Budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2023-2024 (information)**

Yann Auclair mentionne le montant de 855\$ pour le budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2023-2024.

Christine Gagné, trésorière, présente le tableau des dépenses de l'an dernier (2022-2023). Il reste un solde de 19,95\$ de l'an dernier. Le solde n'est toutefois pas encore transféré dans le compte.

Le total du budget de fonctionnement du conseil d'établissement 2023-2024 est de 874,95\$. Ce montant sera à valider par Yann Auclair lors de la prochaine séance du conseil d'établissement, le mercredi 22 novembre 2023.

## **10 Correspondance reçue (information)**

Yann Auclair présente une invitation reçue pour le cocktail bénéfique du Centre Durocher. En raison du partenariat entre l'école Saint-Malo et le Centre Durocher, l'école achètera 2 cartes à 150\$ afin d'encourager l'organisme. Ce cocktail bénéfique aura lieu le mercredi 8 novembre 2023 à compter de 17h30.

Yann Auclair présente une invitation à un atelier intitulé *Le tandem présidence et direction au conseil d'établissement*. C'est une formation offerte pour les présidents, les vice-présidents et les directions de conseil d'établissement. Elle aura lieu le mardi 7 novembre 2023 en ligne.

Yann Auclair présente une correspondance reçue de la Fédération des comités de parents. Cette dernière offre des services-conseils et des accompagnements aux parents.

### 11 Service de garde (information)

Véronique Cauchon-Lacasse mentionne qu'à partir du mois d'octobre, les sorties du service de garde à l'extérieur se feront les jeudis après l'école.

Cette année, il n'y aura pas de sortie lors des journées pédagogiques. Les journées pédagogiques seront des journées thématiques. La prochaine journée pédagogique du 27 octobre aura la thématique de l'Halloween.

Véronique Cauchon-Lacasse vérifiera que le courriel annonçant les thématiques des journées pédagogiques a bien été envoyé à tous les parents, en raison du peu de réponses reçues. De plus, un lien sera ajouté sur la page Internet de l'école, dans la section *Service de garde*.

Véronique Cauchon-Lacasse s'interroge sur deux situations arrivées au service de garde. Premièrement, elle se demande si un règlement mentionnant l'obligation d'un parent de venir chercher tous ses enfants au même moment existe. Deuxièmement, elle se demande si un parent peut refuser une sortie dans le quartier et quoi faire dans le cas d'un refus. Ces deux points devront être validés auprès du secrétaire général par Yann Auclair et, si cela s'applique, des modifications devront être apportées dans les règles de régie interne du service de garde et adoptées par le conseil d'établissement.

043-CE  
23/24-6

### 12 Sorties éducatives (approbation)

Laura Parent explique que les enseignants n'ont pas planifié de sorties éducatives en raison de moyens de pression pour le renouvellement de la convention collective qui est échue depuis le mois de mars. Elle ajoute que les enseignants espèrent que la convention se règle sous peu afin de pouvoir reprendre les sorties éducatives le plus rapidement possible.

### 13 OPP (information)

Yann Auclair rencontre la présidente de l'OPP, Valérie Picard-Lavoie vendredi le 29 septembre afin de planifier l'implication des parents lors des deux prochaines fêtes (Halloween et Noël).

Odile Côté-Rousseau mentionne qu'elle reçoit plusieurs commentaires de parents inquiets de la sécurité de leurs enfants aux abords de l'école lors de leur déplacement. Un point concernant la sécurité routière sera donc parfois présent lors des séances du conseil d'établissement 2023-2024.

## 14 Formation obligatoire pour les membres du Conseil d'établissement (information)

Yann Auclair rappelle que les nouveaux membres du conseil d'établissement doivent suivre une formation en ligne obligatoire. Il enverra un courriel contenant le lien vers les capsules de formation obligatoire à suivre pour les nouveaux membres.

## 15 Autres sujets

### 15.1 Tournage du film

Au cours de la fin de semaine du 30 septembre et du 1er octobre 2023, le tournage de 4 scènes pour le film *La petite et le vieux* aura lieu dans le local de première année de l'école Saint-Malo. Gildor Roy et Vincent-Guillaume Otis feront partie de la distribution du film.

### 15.2 Éducation à la Sexualité

Laura Parent rappelle la conférence de l'organisme *Sexplique* auprès des parents des élèves de 5e et de 6e année l'an dernier, conférence offerte par le budget de fonctionnement du conseil d'établissement. Cette conférence pourra être offerte de nouveau pour l'année 2024-2025. Pour cette année, Laura Parent vérifie la possibilité de recevoir l'organisme pour animer des ateliers visant les élèves de 6<sup>e</sup> année. Les ateliers coûtent 422\$. Laura Parent propose qu'une partie de ce montant soit payée par le budget Éducation à la sexualité et elle s'informe de la possibilité que le solde restant soit assumé par le budget de fonctionnement du conseil d'établissement. Odile Côté-Rousseau doute que cette dépense puisse être assumée par le budget de fonctionnement du conseil d'établissement. Yann Auclair vérifiera la possibilité de payer le solde restant par un budget école.

### 15.3 Page Facebook et vidéo

Yann Auclair mentionne que la page Facebook de l'école Saint-Malo sera disponible sous peu. Le lien sera envoyé aux parents. La page Facebook servira à diffuser différents événements et activités au sein de l'école Saint-Malo. Les membres du conseil proposent de pouvoir bloquer les commentaires sur la page Facebook afin d'éviter des propos déplacés.

La vidéo pour l'école sans devoirs sera aussi disponible sous peu.

## 16 Clôture de l'assemblée

À 20h38, Laura Parent propose la levée de l'assemblée. Proposition adoptée à l'unanimité.

---

École primaire Saint-Malo  
286, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec (Québec) G1N 3G4  
Téléphone : 418 686-4040, poste 4043 Télécopieur : 418 682-5894

Adopté le mercredi 22 novembre 2023.

---

Signature

Yann Auclair  
Directeur par intérim

---

Signature

Odile Côté-Rousseau  
Présidente

---

Date